AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP-3-7-69 950792

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 106 de JUILLET 1969 — 2 juillet/N° 24

VIGNE

AVERTISSEMENT.-

Mildiou : La pousse importante qui se manifeste actuellement et le début de défloraison, tout au moins dans les crus précoces, justifient l'application d'un nouveau traitement.

INFORMATIONS.-

Oïdium : Nous recommandons l'addition de soufre mouillable aux bouillies antimildiou. En cas de températures élevées, éviter de forcer les doses.

Cochenilles : Il est encore le plus souvent trop tôt pour intervenir.

ARBORICULTURE FRUITIERE

AVERTISSEMENTS.-

Tavelures du pommier et du poirier : Bien que les projections d'ascospores soient terminées, à la suite des pluies des 24-25 juin, des contaminations se sont produites dans les vergers où la tavelure est déjà présente. De nouvelles taches apparaîtront entre le 5 et le 7 juillet. Il est donc important de prévoir une protection à l'approche de cette période. Dans les vergers où la tavelure présente un caractère de gravité il est nécessaire en plus du traitement préventif d'intervenir très rapidement dès la fin de la pluie, éventuellement à l'aide d'un fongicide dont l'action peut enrayer un début de contamination.

Carpocapse des pommes et des poires : D'importantes éclosions sont en cours ; la protection des arbres étant actuellement assurée celle-ci doit se poursuivre, en particulier entre le 5 et 10 juillet où d'autres éclosions importantes se produiront étant donné l'étalement dans le temps de cette génération.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT.-

Mildiou de la pomme de terre : Les cultures présentent en général un état sanitaire satisfaisant. Cependant la végétation se développe rapidement et l'efficacité du dernier traitement arrive à expiration. Il est conseillé de renouveler la protection des cultures sensibles avant le 6 juillet. Ce traitement ne s'impose pas dans les parcelles où le mildiou est absent ou qui doivent être arrachées ou défanées avant le 15 juillet.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS - H. de MEIRLEIRE -

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"

J. DELATTRE.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 287